

Réseau de santé thématique

Les réseaux de santé thématiques favorisent l'accompagnement et l'accès aux soins des personnes présentant une pathologie ou une problématique de santé spécifique afin de coordonner et d'améliorer leur parcours de santé. Il existe des réseaux de santé spécialisés dans les champs de l'addiction, de la périnatalité, du diabète, des maladies neuro-évolutives, des handicaps rares, etc.



MODALITÉS D'ACCÈS

Public concerné: Les personnes présentant ou susceptibles de présenter une pathologie ou des problématiques de santé spécifiques; tout professionnel intervenant auprès de ces personnes.

Critères d'admission: Les critères sont spécifiques à chaque réseau de santé.

Comment faire la demande: Le patient et/ou son entourage, le médecin traitant, les professionnels libéraux, le médecin hospitalier et tout professionnel du milieu social ou médico-social peuvent solliciter le réseau.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Statut et financement: Les réseaux de santé sont autorisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les réseaux de santé peuvent être gérés par une structure publique ou par un organisme privé à but non lucratif.

Participation du public: Aucune.

Professionnel-le-s de la structure: Les équipes sont composées de professionnels de santé dont les compétences sont adaptées aux champs d'actions du réseau: médecins, infirmier-ère-s, psychologue, ergothérapeute, assistant-e-s sociaux-ales, diététicien-ne-s, etc.



REMARQUE

Les professionnels des réseaux ne sont habituellement ni prescripteurs ni dispensateurs de soins.

MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les réseaux de santé thématiques, locaux, départementaux ou régionaux, proposent, selon leurs spécificités :

- des accompagnements avec l'accord de la personne et toujours en lien avec les médecins traitants (évaluation de la situation médico-psycho-sociale de la personne, information et orientation de la personne et des aidants familiaux et professionnels, appui à la coordination du parcours de santé, soutien de la personne et de son entourage, etc.);
- un soutien et une information aux professionnels médico-sociaux et de santé;
- des formations aux professionnels, aux aidants et aux aidés;
- des programmes d'éducation thérapeutique;
- des actions d'information et de sensibilisation en direction de la population générale.